



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE REDACTEUR

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial est établie comme suit pour l'année 2023, au titre de l'article 8 du décret n° 2012-924 susvisé :

- ADEL Catherine
- AUGER Marie-Anne
- LUCAS Stéphanie

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 30 JUIN 2023

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Valérie JABOT

Service Recrutement Carrière Paye

Transmis le	30 JUIN 2023
Publié le	30 JUIN 2023
Acte exécutoire Art.L.3131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales	



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE (EXAMEN PROFESSIONNEL)

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, et notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe territorial est établie comme suit pour l'année 2023, au titre de l'article 12 du décret n° 2012-924 susvisé :

- MARAIS Evelyne
- VARIN Muriel

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 30 JUIN 2023

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Valérie JABOT

Service Recrutement Carrière Paye

Transmis le 30 JUIN 2023

Publié le 30 JUIN 2023

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE ATTACHE

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;
 Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le Code général de la fonction publique ;
 Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;
 Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTE

Article 1er. : La liste d'aptitude au grade d'attaché territorial est établie comme suit pour l'année 2023, au titre du 1) de l'article 5 du décret n° 87-1099 susvisé :

- AYAD-LABALME Marie-Estelle
- HEURTELOUP Nadège

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 30 JUIN 2023

Le Président
 du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
 Pour le Président et par délégation,
 La Vice-Présidente,

Valérie JABOT

Service Recrutement Carrière Paye

Transmis le	30 JUIN 2023
Publié le	30 JUIN 2023
Acte exécutoire Art.L.3131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales	



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE AGENT DE MAÎTRISE

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial est établie comme suit pour l'année 2023, au titre du 1) de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé :

- CLEMENT Alexandre
- COURATIN Emmanuel
- JOLY Carole
- MARCHAU Nicolas
- PAGE Emmanuel
- PICHON Kevin
- POUPEAU Fabrice
- VANNEQUE Thierry

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

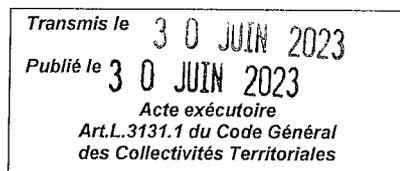
Article 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 30 JUIN 2023

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Valérie JABOT

Service Recrutement Carrière Paye





DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE TECHNICIEN

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTÉ

Article 1er. : La liste d'aptitude au grade de technicien territorial est établie comme suit pour l'année 2023, au titre de l'article 7 du décret n° 2010-1357 susvisé :

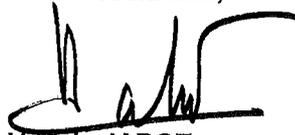
- RAIMBAULT Christophe

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 30 JUIN 2023

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Valérie JABOT

Service Recrutement Carrière Paye

Transmis le 30 JUIN 2023

Publié le 30 JUIN 2023

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE INGENIEUR

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et notamment son article 11 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 24 décembre 2020, portant sur les lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels ;

ARRÊTÉ

Article 1er. : La liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial est établie comme suit pour l'année 2023, au titre de l'article 11 du décret n° 2016-201 susvisé :

- KRAFFT Franck

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental. En cas de silence gardé plus de deux mois à compter de la réception par le Président ou de refus exprès intervenu dans ce délai, le même Tribunal devra être saisi dans les deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à TOURS, le 30 JUIN 2023

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Valérie JABOT

Service Recrutement Carrière Paye

Transmis le 30 JUIN 2023

Publié le 30 JUIN 2023

Acte exécutoire
Art.L.3131.1 du Code Général
des Collectivités Territoriales



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE AGENT DE MAÎTRISE (EXAMEN PROFESSIONNEL)

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment son article 6 ;

Vu l'attestation de réussite de Monsieur Rodolphe LALIGANT à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de maîtrise ;

ARRETE

Article 1^{er}. - La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial est établie comme suit pour l'année 2023, au titre du 2) de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé :

- LALIGANT Rodolphe

Article 2. - Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours contentieux formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publicité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Article 3. Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat, ainsi qu'au Centre de gestion d'Indre et Loire afin d'en assurer les mesures de publicité.

Fait à Tours, le 30 JUIN 2023

Le Président
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Valérie JABOT

